



ARF

Association des
Retraités de la FMEP

PROCES VERBAL

**AG du 27 mars 2025 à 15h00,
Aula Energypolis (Sion)**

Présents : 117 personnes ont répondu à l'invitation du Comité

Ordre du jour

L'ordre du jour proposé par le Président est le suivant :

- 1. Ouverture de la séance : Mot de bienvenue**
- 2. Approbation de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 28 février 2024**
- 4. Rapport d'activité de l'ARF**
- 5. Comptes 2024 de l'ARF**
- 6. Rapport des vérificateurs de comptes ARF**
- 7. Propositions individuelles**
- 8. Divers**
- 9. Dès 16h00 : information CPVAL
par MM. Léonard Farquet, Président et Daniel Stürzinger, Directeur**
- 10. Dès 16h30-16h45 : Apéritif dînatoire**

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Denis Varrin ouvre la séance en adressant ses salutations aux nombreuses personnes présentes, notamment aux membres du Haut-Valais. Il excuse entre autres Mme Caterina Jacquod, Vice-Présidente de l'Association, absente pour raison de santé, et salue la présence des invités, Messieurs Léonard Farquet, Président de la CPVAL, Daniel Stürzinger, Directeur de la CPVAL, et Stéphane Pont, Secrétaire général de la FMEP.

Les scrutateurs sont nommés : Jean-Paul Bonvin et Francis Gasser.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE

Aucune remarque n'est formulée, il est accepté à l'unanimité.

4. RAPPORT D'ACTIVITE

Le président souligne que l'ARF a été créée lors de l'Assemblée constitutive du 28 février 2024. Elle s'est dotée de statuts et d'un comité. Elle a ensuite été reconnue, en tant que 14^{ème} association affiliée, le 9 novembre 2024, par la FMEP. Mais, le plus important restait à faire : donner à cette association les moyens d'atteindre, très concrètement, ses objectifs :

L'essentiel du travail a constitué essentiellement à nous organiser et à nous positionner par rapport aux autres associations notamment. Nous sommes la 14^{ème} Association de la FMEP qui permet ainsi à ses membres, une fois retraités, d'être entendus. Cette intégration dans la FMEP nous permet de bénéficier de son soutien dans la défense des intérêts de nos membres, et nous permet également d'apporter notre contribution aux objectifs qui sont ceux de la FMEP, dans un esprit de solidarité avec tous les membres de cette Fédération.

Le Président profite aussi de l'occasion pour remercier le Bureau de la FMEP, et tout particulièrement Madame Patricia Julliard, pour son excellent travail et ses précieux conseils. Il explique aux personnes présentes où va l'argent des cotisations et insiste pour montrer que les intérêts des membres sont défendus spécifiquement par l'ARF. L'organisation de notre première conférence était d'ailleurs consacrée également autour de nos intérêts (sécurité-dangers internet). D'autres conférences sont en préparation sur différents thèmes.

Notre objectif est donc aussi de représenter les intérêts de nos membres auprès de la CPVAL, préoccupations partagées par tous les membres de la FMEP. Le Président souligne à ce propos que les intérêts entre passifs et actifs ne sont pas forcément divergents.

L'Article 65 D de la LPP précise que le montant de la rente de retraite est toujours garanti certes. Mais nous sommes confrontés au retour de l'inflation. La hausse des coûts (santé-logement notamment) conduit à un appauvrissement de fait des retraités. La boussole concernant ce point est la Constitution Fédérale : La mission du système suisse de prévoyance vieillesse n'est pas d'assurer le minimum vital. C'est l'AVS seule qui est chargée d'atteindre ce but. Le deuxième pilier, additionné à l'AVS, a pour objectif de maintenir le niveau de vie antérieur. Une rente AVS doit obligatoirement être indexée. Ce n'est pas le cas d'une rente LPP. La CPVAL (art. 36 de son Règlement de prévoyance) a repris la loi fédérale. L'indexation est possible avec une contrainte cependant, la situation financière de la caisse.

En lisant cet article 36, le rentier réalise que, en fait, il doit se préoccuper de ce que fait sa caisse de retraite. A sa situation financière, et plus généralement à tout ce qui est susceptible d'exercer une influence sur cette situation financière ! Bénéficiaire de droits acquis ne lui suffit donc pas. En revanche, c'est ce que l'on a longtemps prétendu : le retraité bénéficiant de droits acquis, il pouvait paraître logique que la gestion des caisses de pension soit du ressort exclusif des partenaires sociaux, actifs et employeurs, dans le cadre de la gestion paritaire.

On comprend ainsi mieux pourquoi, que ce soit dans les lois, fédérale et cantonale, ou dans les règlements de CPVAL, une association telle que la nôtre, défendant les intérêts collectifs d'un ensemble de retraités, n'apparaît quasiment pas. Si ce n'est dans le règlement de l'assemblée des délégués, qui prévoit que des associations de retraités participent à l'élection de ces délégués.

Pour pouvoir donc concrètement défendre les droits des retraités, nous souhaitons donc établir des liens avec la CPVAL. Participer à l'AD de la CPVAL est nécessaire mais n'est pas suffisant. Il n'y a eu en 2024 qu'une allusion à une revalorisation possible équitable. Le Comité de l'ARF adresse donc les souhaits suivants : être reconnu, avoir des sièges, des liens pour pouvoir échanger, un droit à l'information. Se pose également la question de la présence d'un représentant des retraités dans les comités de gestion.

5. COMPTES

Jean-Claude Moix explique la situation pour la Police en commentant un tableau qui figure dans le rapport d'activité. Il y a trois cas de figure :

- a) Aucune cotisation auprès de la Police : ils perdent le montant prévu en cas de décès
- b) Ils adhèrent à l'Arf, ils deviennent membres de la FMEP
- c) Ils adhèrent aux deux caisses : la totale, ils sont membres de la FMEP et gardent les avantages de la Police.

Patricia Juillard précise qu'il n'est pas possible d'être uniquement membre du SPCV « syndicat de la police du Canton du Valais ». En effet, vu que la gestion de la facturation pour les retraités de la Police est assurée par la FMEP, cela implique automatiquement une appartenance à l'ARF.

Présentation des comptes : il n'y a que 8 écritures. Frais de conférence, courrier et frais bancaires sont les principales dépenses. La fortune de l'Association se monte à 18'876.22 francs

6. RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTE

M. Albert Stalder et M. Christian Dischinger ont passé les comptes de l'exercice en revue et certifient qu'ils sont conformes aux pièces qui leur ont été soumises. Ils proposent donc à l'Assemblée d'accepter les comptes et de donner décharge au caissier. Acceptation à l'unanimité par applaudissement.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Aucune proposition

8. DIVERS

Aucune demande et aucune proposition du comité. Le Président clôt l'assemblée à 15 :47 . La parole est donnée aux invités.

9. INTERVENTION DES INVITES

Le Directeur de la CPVAL **Daniel Stürzinger** salue les membres présents. La santé de la caisse est excellente mais n'a pas permis d'indexation. La performance a été de 6,65% et le degré de couverture est de 104.65%, un record. La fortune de la caisse est de 7,2 milliards, la rémunération de 4%, le Président se dit donc satisfait de l'exercice 2024.

En ce qui concerne l'amélioration des rentes, une indexation de 1% coûterait environ 32 millions. Le 15 janvier décision a été prise de ne pas le faire, mais de réfléchir à un mécanisme permettant d'indexer à partir de 2026, si la situation financière de la caisse le permet. Il s'agira notamment de trouver des critères. Le conseil d'administration réfléchit à une indexation à long terme. On fait des provisions dans ce sens (45 millions à la fin de l'exercice 2024), mais cela ne serait pas automatique.

Situation globale CPVAL

	CPVAL 2024	CPVAL 2023	Variation
Longévité	57'230'000	36'780'000	20'450'000
Maintien du taux de conversion	55'300'000	87'007'000	-31'707'000
Garanties	69'288	369'120	-299'832
Compensations	326'641'167	362'401'260	-35'760'093
Adaptation des prestations, maintien du degré de couverture - actifs	44'460'000	0	44'460'000
Adaptation des prestations, maintien du degré de couverture - rentiers	45'010'000	0	45'010'000
Total	528'710'455	486'557'380	42'153'075

Le Directeur tient également à rassurer sur « l'effet Trump » qui n'a pas eu trop d'effet car les placements sont très diversifiés d'une part et nous sommes sous exposés aux USA. La caisse s'est engagée dans le secteur immobilier et le secteur des placements. Un projet de 45 millions verra le jour à Viège (105 appartements). Le rendement dans l'immobilier est une bonne chose (4,2%) (Stéphane Maret).

Autres nouvelles : le retrait de Denis Varrin après 23 ans d'activité, remplacé par **Mathieu Gachnang**, enseignant secondaire II à St-Maurice. Le site de la CPVAL va faire peau neuve, il s'agit d'améliorer l'identité visuelle de la caisse. Enfin, la CPVAL déménage à l'Avenue de France 10 à Sion (en face de la gare).

A la question de Raymond **Cosanday** évoquant les rentes des retraités par rapport au renchérissement de la vie, le Directeur répond qu'une demi-rente a été accordée en tant qu'indexation unique. Une réflexion est en cours, actuellement nous avons un mécanisme pour assurer les rentes, l'idée serait d'avoir un système permettant de maintenir le niveau de couverture compte tenu des coûts de la vie.



ARF

Association des
Retraités de la FMEP

A la question de **Jean-Paul Bonvin** concernant les cryptomonnaies, le Directeur répond que la CPVAL n'y investit pas.

Léonard Farquet, Président du comité CPVAL nous assure qu'il y a volonté d'avoir une bonne caisse et aussi une volonté de faire quelque chose dans le domaine de l'indexation.

Denis Varin conclut en répétant le bon droit de nos revendications, non seulement face à la CPVAL, mais de manière plus élargie. Cela nécessiterait un changement législatif car en l'état, nous dépendons uniquement de bons exercices. Il remercie encore toutes les personnes présentes et invite l'assemblée à prendre un apéritif offert par l'ARF. La réunion se termine à 16h25.

Pour le comité

Nicolas Fournier
Secrétaire